

# AMO

## SURVOL

Les services d'aide en milieu ouvert sont subsidiés par l'administration de l'Aide à la jeunesse.

### Carte d'identité

- // Secteur public et privé
- // Pouvoir de tutelle : Communauté française
- // Milieux non mandatés
- // Services en milieu ouvert
- // Nombre de structures : 84  
(plus 20 par rapport à 2001)
- // Commission paritaire : 319.02

Ils travaillent sans mandat, à la demande des jeunes et en les maintenant dans leur milieu de vie. Leur démarche part du postulat « **placer un enfant déplacer un problème ?** ». **Autrement dit, le placement n'enclenche-t-il pas un processus de reproduction de génération en génération?**

Ne compromet-il pas les chances de réinsertion d'un jeune au point d'en faire un assisté à vie? Placer n'est-ce pas remplacer un traumatisme par un autre?

Pourquoi ne pas agir sur le terrain par le biais d'une assistance active et financière moins lourde finalement, moins réductrice, moins intrusive pour les familles?

Ces questions ont mobilisé des travailleurs sociaux qui ont créé les services d'aide en milieu ouvert.

## AU FIL DU TEMPS

L'histoire des AMO (aide en milieu ouvert) démarre récemment. A la fin des années 1970, des intervenants auprès de jeunes se sont rendu compte que le placement institutionnel n'était pas la solution à tous les problèmes et qu'il était important d'essayer de maintenir le jeune dans son milieu de vie.

Innovatrice et relativement isolée au départ, l'action en milieu ouvert reçoit une **première reconnaissance en février 1981**. Un arrêté royal ouvre la possibilité de conventionner des « organismes collaborant à la protection de la jeunesse ».

Les AMO sont dès lors subventionnées par l'administration de l'Aide à la jeunesse et travaillent sans mandat avec les jeunes. Elles accompagnent ceux-ci, uniquement à leur demande.

**L'arrêté de l'Exécutif du 21 décembre 1989** consacre ce type d'action. L'aide dans le milieu de vie, de même que les aspects préventifs qui y sont liés, sont jugés prioritaires par le décret de mars 1991.

Le **24 avril 1995** est promulgué un nouvel arrêté relatif à l'agrément de subventions aux services d'aide en milieu ouvert (AMO).


Les AMO peuvent développer toute activité de prévention contribuant à atteindre leur objectif principal.

Elles présentent de nombreuses modalités d'intervention, toutes sous-tendues par un même objectif de prévention.

Leur action s'organise autour de trois axes principaux :

- l'aide individuelle : accompagnement du jeune dans ses démarches, aide juridique, soutien scolaire ;
- le travail communautaire : animation de quartier, accompagnement des jeunes dans l'élaboration et la gestion de réponses collectives à des problématiques locales ;
- le travail de réseau : coordination sociale locale, étalement de collaborations et de partenariat.

Signalons encore que certains services AMO, en conformité avec les textes légaux, mentionnent dans leur projet pédagogique la possibilité d'hébergement de trois nuits. Cette possibilité laissée à un jeune de prendre distance et de souffler est également un laps de temps mis à profit par les travailleurs sociaux pour travailler la crise.

Aujourd'hui, il y a 84 services d'action en milieu ouvert qui déploient imagination et créativité pour adapter leurs actions aux problématiques changeantes des jeunes. Pour en savoir plus, nous vous proposons de consulter le site [www.aidealajeunesse.be](http://www.aidealajeunesse.be) 

## LE PUBLIC <sup>1</sup>

Le milieu ouvert touche surtout des adolescents et des jeunes adultes qui viennent sans obligation ou contrainte extérieure. Ils sont souvent envoyés par des intermédiaires tels que le CPAS, le SAJ, la famille.

Il convient cependant de ne pas négliger le fait que certains services AMO focalisent une grande partie de leurs actions sur la petite enfance en organisant des activités pour ce public, une école de devoirs, un travail familial avec des parents ayant de jeunes enfants... C'est aussi le bouche à oreille et d'autres lieux d'accueil et d'écoute qui conduisent les jeunes à entrer en contact avec les AMO.

Il y a une plus grande proportion de **garçons**. La moitié des jeunes qui font appel à ces services ont entre 13 et 18 ans et 25% des jeunes ont 19 ans ou plus.

L'arrondissement judiciaire de Bruxelles a comme particularité de travailler avec une population non belge :

<sup>1</sup> Données chiffrées issues d'un rapport publié par l'AAJ en 2006 en se basant sur des données de 2003.



« Le lien, c'est toute une histoire »,  
M. DETIFFE et C. MYTTENAERE, Edition M.D. 2004.

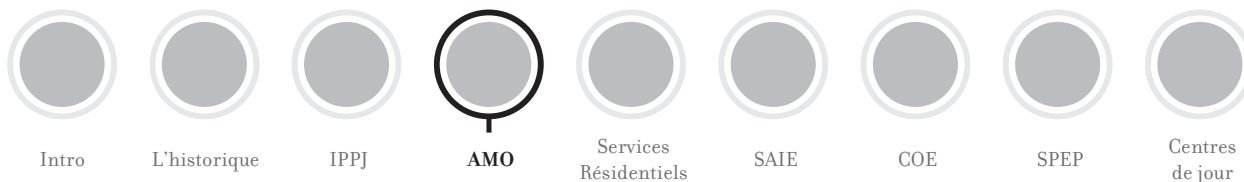
Parmi les intervenants sociaux, nous sommes plusieurs à penser que les jeunes vont moins bien aujourd'hui. On a l'impression qu'ils sont de plus en plus difficilement insérés, de plus en plus en décrochage, qu'ils y croient moins. Quand je pose la question à un jeune : "T'arrive-t-il de penser que tu rateras ta vie ?", il y a quelques années, la plupart des jeunes me disaient : "Non, j'ai une petite copine." Ils se raccrochaient à une personne extérieure à leur milieu. Aujourd'hui, j'en ai de plus en plus qui me répondent : "Oui." Ces jeunes partent de plus en plus perdants. Ils sont sans rêves, sans illusions. Ils n'ont pas de place dans certains quartiers, ils n'ont pas de reconnaissance dans la société, ils n'ont pas de pognon, ils n'ont pas de limites posées par la famille, ils n'ont pas de modèles qu'ils auraient envie de suivre. Quand j'ai un gosse de 16 ans auquel je pose la question de savoir : "Tiens, ton père, il fait quoi ?" et qu'il me répond : "Ben, je sais pas, il part travailler le matin, mais je sais pas, il travaille dans un bureau, ou à l'usine, je sais pas", ça m'interpelle ! On se dit : "Putain, au niveau de la communication, on en est là, quoi ! Les parents, est-ce qu'ils savent que c'est important de communiquer ? Ou est-ce qu'ils sont tellement ancrés dans leurs problèmes qu'ils ne savent pas ou plus communiquer avec leurs enfants ?" De plus en plus, on a des gosses comme ça, sans repères, sans modèles,...

quart des jeunes seulement sont belges, alors que pour le reste de la Communauté française, cette proportion est complètement inversée.

## LE TRAVAIL ÉDUCATIF ET SON ENVIRONNEMENT

### // Un travail de prévention

Les services d'aide en milieu ouvert travaillent dans le sens d'une prévention à l'encontre de l'ensemble des problématiques rencontrées par les jeunes (difficultés au niveau scolaire, familial, maltraitance, exclusion, délinquance,...).



Mener un travail de prévention, c'est aussi venir en aide aux jeunes qui vivent dans des conditions tellement défavorisées et précaires qu'ils pourraient être amenés à utiliser la délinquance pour survivre.

L'action menée ici est essentiellement préventive et s'attache à faire face à des carences tant matérielles qu'affectives. Pour les jeunes immigrés, elles trouvent, entre autres, leur source dans un conflit de loyauté entre la culture d'origine et celle du pays d'accueil. La problématique prend aussi naissance en réaction aux difficultés familiales (pauvreté, alcoolisme des parents, violence, drogue), en réaction à l'absence de perspectives d'un avenir professionnel, à l'image négative de soi ou aux blessures narcissiques.

## // Un travail dans le milieu de vie

Les AMO travaillent avec les jeunes dans leur milieu de vie qui peut être considéré à la fois comme étant la famille, le quartier, l'école, le lieu de travail ainsi que les institutions en général.

Certaines ASBL privilégient le travail avec la famille du jeune. Elles feront un travail de type plus individuel ou familial. D'autres mènent surtout des actions de type communautaire.

## // Un travail diversifié

Parmi les tâches prioritaires menées par les travailleurs sociaux des AMO, on retrouve les axes d'intervention suivants :

- aider les jeunes dans leurs rapports familiaux et faire en sorte d'éviter les ruptures familiales ;
- apprendre aux jeunes à communiquer de manière non violente ;
- interpeller les pouvoirs politiques à propos des problématiques rencontrées ;
- proposer une permanence sociale pour les jeunes ;
- permettre aux jeunes de réaliser leurs projets ;



[www.oejaj.cfwb.be](http://www.oejaj.cfwb.be), enquête : I. RAVIER.

Est-ce qu'on travaille vraiment dans la prévention ? Est-ce que notre travail est vraiment efficace ? Est-ce qu'on a un impact sur les jeunes ? Est-ce que le fait de dialoguer avec les jeunes des cités, de les responsabiliser, de les rendre acteurs de leur vie, est-ce que ça les aide ? Je ne sais pas. On n'a aucun retour du travail que nous effectuons, peut-être faudrait-il penser à ce qu'un jour on en ait ?

- permettre aux jeunes d'établir de nouvelles relations avec d'autres jeunes ;
- accompagner les jeunes lors de démarches administratives ;
- mettre en place des dispositifs qui visent à réduire le décrochage scolaire ;
- accompagner les jeunes dans leurs rapports avec les services sociaux et avec la Justice ;
- orienter les jeunes vers des services d'aide ;
- aller à la rencontre des jeunes dans la rue ;
- mettre en place des dispositifs qui visent à faire se rencontrer les habitants d'un quartier ;
- ...

## // Un travail selon trois axes

Les services d'action en milieu ouvert interviennent selon trois axes de travail.

### L'aide individuelle

Elle est définie comme une aide sociale et éducative. Elle vise à développer l'épanouissement personnel du jeune dans son environnement social et familial, afin de prévenir la rupture ou toute dégradation de situation de rupture avec cet environnement.

C'est un travail d'écoute, d'accompagnement, d'orientation et d'intervention socio-éducative.

Elle vise à soutenir le jeune dans la mise en œuvre de projets personnels et à le préparer à l'exercice d'une autonomie et d'une citoyenneté responsable.

L'aide individuelle peut uniquement être sollicitée auprès du service par le jeune, sa famille ou une personne proche du jeune ou de sa famille. Le service intervient de manière non contraignante.

### L'action communautaire

Elle participe à une action contre les mécanismes de marginalisation et d'exclusion sociale.

Le service initie ou développe des actions concrètes sur l'environnement social pour apporter une réponse globale à des problèmes individuels et développer une dynamique de réseau et de communication sociale.

### L'action collective

Elle vise à induire, élaborer et apporter avec les jeunes et en interaction avec leur environnement social, des réponses collectives à des problématiques globales ou individuelles.

L'intervention est centrée sur la « pédagogie du projet » pour restaurer ou développer une dynamique de solidarité sociale et de prise de responsabilité de jeunes d'une part, de leur environnement d'autre part, l'un vis-à-vis de l'autre.

L'action collective offre aux jeunes en difficulté les capacités de conception et les moyens de réaliser des projets permettant socialisation et valorisation de soi et susceptibles d'être à terme gérés de manière autonome.



« Le lien, c'est toute une histoire »,  
M. DETIFFE et C. MYTTENAERE, Edition M.D. 2004.

On est en principe tous citoyens, on a tous des droits et des devoirs, mais certains le sont plus que d'autres et certains sont même complètement relégués. Ce rejet de la société augmente la marginalisation du jeune, augmente son exclusion, au point qu'il n'arrive plus à reconnaître les institutions, à savoir comment s'y adresser, comment leur faire confiance. On essaie dans notre projet d'AMO (Aide en milieu ouvert), par le biais de chantiers, de formations et d'une maturation personnelle, de recréer pour des jeunes fragilisés ces liens-là, en rendant la citoyenneté accessible à tous et en utilisant le volontariat comme outil. On ouvre aussi le projet à des jeunes qui ont terminé un cycle d'études et qui ne sont là que par conviction. On essaie d'assurer cette mixité sociale.

Souvent, les jeunes sont pris dans une dynamique occupationnelle et sont plutôt objets d'éducation. Dans notre projet, on essaie de faire en sorte qu'ils soient plutôt sujets et acteurs de ce projet, en leur donnant un espace d'expression qu'ils peuvent utiliser.

Le jeune vient ici sans contrainte et on le considère comme un adulte responsable. Il peut ainsi prendre conscience qu'il a des droits mais aussi des devoirs. Les bénéfices qu'il en retire sont de se sentir valorisé, utile et reconnu par ses pairs comme par les partenaires avec lesquels et pour lesquels nous travaillons. Vous comme moi, nous avons un carnet d'adresses bien rempli, ce qui n'est pas le cas de ces jeunes fragilisés ou exclus. Le fait d'avoir suivi certaines formations, d'avoir travaillé sur certains chantiers, d'avoir rencontré des volontaires, leur a permis de créer un réseau qu'ils pourront utiliser par la suite. Leur carnet d'adresses devient leur lien social.



L'anonymat.  
Par une éducatrice dans une A.M.O.

« Service d'aide aux jeunes, bonjour ».

À l'autre bout du fil, une voix masculine explique que sa fille a disparu depuis la veille. Elle est certainement en fugue parce qu'ils ont quelques difficultés familiales pour l'instant. La police lui a dit qu'elle pourrait peut-être se trouver dans notre service.

Le permanent présente alors le service et lui explique qu'il ne peut pas lui dire si la jeune fille est là ou non, à cause du principe d'anonymat garanti au jeune. Nous travaillons à ce que le jeune prenne conscience que son « histoire » est liée à ses parents et qu'à un moment ou à un autre, il sera à nouveau amené à leur parler.

Le jeune décidera alors quand et où cela se fera.

La plupart du temps, il contacte ses parents rapidement ou nous demande de le faire.